



Membre indésirable sur des forums

Par **Roby**, le **21/05/2008** à **19:03**

Bonsoir,

Je suis administrateur de quelques forum (Forumactif.fr) et depuis quelques semaines un membre c'est amusée a ce faire bannir des différents forum. Ce petit manège a duré et il a crée environs 7 comptes (banni également).

Pour les quelques administrateurs ce membre devient vraiment infernal et joue sur nos nerf.

Je connais le Fournisseur d'accès (Orange) et je voudrais savoir ce que je dois indiquer pour prévenir Orange (adresses IP, pseudos etc...)

En vous remerciant par avance,

Roby

Par **frog**, le **21/05/2008** à **19:41**

[citation]Je connais le Fournisseur d'accès (Orange) et je voudrais savoir ce que je dois indiquer pour prévenir Orange (adresses IP, pseudos etc...)
[/citation]

Prévenir Orange de quoi au juste ? Que l'utilisateur enfreint **vos** CGU (et encore, les enfreint il vraiment ?) ? Si tel est le cas, c'est une juridiction civile que vous *devriez* contacter, pas un FAI. Je dis devriez, parce que pour agir, il vous faudrait un dommage. Or ce dernier me

semble un peu léger.

Depuis le début du World Wide Web, les trolls sévissent. Et depuis toutes ces années, on a toujours su les gérer sans aller rapporter aux FAI (ou même à la justice).

Bref, pourquoi ne pas faire avec les moyens du bord, comme tout le monde ? Un peu de patience et de recul permet de gérer les plus relous en moins de deux.

Par **Roby**, le **21/05/2008** à **19:47**

Donc nous pouvons rien faire a part subir ce membre?

Par **frog**, le **21/05/2008** à **20:41**

Les moyens ne manquent pas, tout de même :

- Ban IP élargi (tout le NRA par exemple)
- Restriction des adresse e-mail utilisables à l'inscription (en gros, ne pas accepter les @jetable et les @hotmail, mais que les @FAI)
- Validation du compte par l'administrateur (et non plus par l'utilisateur lui même) après vérification de l'IP
- Fermeture totale des inscriptions pendant une période donnée (selon la fréquentation du forum, ce n'est pas nécessairement problématique).

Bref, ce n'est pas comme si vous ne pouviez rien faire...

Par **Roby**, le **21/05/2008** à **20:53**

Les adresses jetables ont été interdite depuis peu.

Les adresses @hotmail.fr/com je pense pas les virer car tout les membres les utilisent :S

Le ban IP est déconseillé par forumactif (IP flotantes majoritaires en france > Risque de ban d'un autre membre)

Fermeture total: Non, notre forum est bien trop actif pour ce le permettre (egalement pour la validation admin)

Mais on va surtout mieux surveiller les inscriptions

Par **frog**, le **21/05/2008** à **22:21**

[citation]Les adresses @hotmail.fr/com je pense pas les virer car tout les membres les

utilisent :S

[/citation]

L'option ne concerne que les inscriptions futures. Les comptes déjà créés ne sont pas atteints.

[citation]Le ban IP est déconseillé par forumactif (IP flottantes majoritaires en France > Risque de ban d'un autre membre)

[/citation]

Déconseillé, déconseillé... Il suffit de regarder s'il y a plus d'une personne qui se connecte du même NRA. Si ce n'est pas le cas, la solution peut être adoptée, au moins temporairement, le temps que le concerné se lasse.

Et puis, avec une bonne équipe de modos, même le pire des trolls ne peut pas semer la zizanie. Quand ça prend plus de temps de foutre le Bronx que ça n'en prend à l'équipe de nettoyer derrière, les auteurs de trouble se fatiguent très vite. :-)